

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP) et 453/2010/CE

Date d'impression : 22.01.2014

Numéro de version 2

Révision: 22.01.2014

* 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

. 1.1 Identificateur de produit

. Désignation commerciale : **HS Vest**

. Numéro d'article : 9002955 9002956 9003021 9008457

. 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

. Emploi de la substance / de la préparation

Matériel de modelage dentaire

Matériel aide pour la technique dentaire

Agent pour traitement

. 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

. Producteur/fournisseur :

Henry Schein Inc.

135 Duryea Road

Melville, NY 11747 USA

Telefon +44 (0) 1892 87050

Fax +44 (0) 1634 87 87 51

cbdeurope@henryschein.de

. Service chargé des renseignements :

Henry Schein UK Holdings Ltd.

Medcare House, Centurion Close

Gillingham Business Park

Gillingham, ME8 0SB U.K.

. 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Emergency #: Chemtrec US (800) 424-9300

International: 001 703-527-3887

* 2 Identification des dangers

. 2.1 Classification de la substance ou du mélange

. Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les poumons à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.

. Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE

Xn; Nocif

R48/20: Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

. Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Contient du quartz. Ne pas inhale la poussière!

Risque de dommage aux poumons (silicose/cancer des poumons)

. Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

. 2.2 Éléments d'étiquetage

. Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

. Pictogrammes de danger



GHS08

. Mention d'avertissement Attention

(suite page 2)

F —

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP) et 453/2010/CE

Date d'impression : 22.01.2014

Numéro de version 2

Révision: 22.01.2014

Désignation commerciale : HS Vest

(suite de la page 1)

. Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

quartz (SiO₂)
cristobalite

. Mentions de danger

H373 Risque présumé d'effets graves pour les poumons à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.

. Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières.

P285 Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

. 2.3 Autres dangers

. Résultats des évaluations PBT et vPvB

. PBT: Non applicable.

. vPvB: Non applicable.

* 3 Composition/informations sur les composants

. 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

. Description : Mélange de quartz, cristobalite, phosphate d'ammonium et oxyde de magnésium

. Composants contribuant aux dangers:

CAS: 14808-60-7	quartz (SiO ₂)	50 - 100%
-----------------	----------------------------	-----------

EINECS: 238-878-4	Xn R48/20
-------------------	-----------

STOT RE 2, H373	
-----------------	--

CAS: 14464-46-1	cristobalite	10 - <25%
-----------------	--------------	-----------

EINECS: 238-455-4	Xn R48/20
-------------------	-----------

STOT RE 2, H373	
-----------------	--

CAS: 1309-48-4	oxyde de magnésium	2,5- <10%
----------------	--------------------	-----------

EINECS: 215-171-9	substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail
-------------------	--

. SVHC Non

. Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

. 4.1 Description des premiers secours

. Indications générales : Aucune mesure particulière n'est requise.

. après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

. après contact avec la peau :

Laver à l'eau et au savon.

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

. après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières 15 minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

. après ingestion :

Rincer la bouche.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

. 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

. 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

F

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP) et 453/2010/CE

Date d'impression : 22.01.2014

Numéro de version 2

Révision: 22.01.2014

Désignation commerciale : HS Vest

(suite de la page 2)

5 Mesures de lutte contre l'incendie

. 5.1 Moyens d'extinction

. Moyens d'extinction:

Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
CO2, poudre d'extinction ou jet de pulvérisation d'eau. Combattre les foyers importants par jet de pulvérisation d'eau.

. Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.

. 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Oxyde d'azote (NOx)

Ammoniaque (NH3)

. 5.3 Conseils aux pompiers

. Equipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

. 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la formation de poussière

En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire

Porter un vêtement personnel de protection

. 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: Aucune mesure particulière n'est requise.

. 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir par moyen mécanique.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au section 13.

7 Manipulation et stockage

. 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter la formation de poussière.

En cas de formation de poussière, prévoir une aspiration

Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement

En cas de transvasement de quantités plus importantes sans dispositif d'aspiration, porter un appareil de protection respiratoire

Pour ramasser la poussière, employer des aspirateurs industriels appropriés ou des dispositifs centraux d'aspiration

. Préventions des incendies et des explosions:

Le produit n'est pas combustible

Aucune mesure particulière n'est requise.

. 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

. Stockage :

. Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Aucune exigence particulière.

. Indications concernant le stockage commun : Non nécessaire

. Autres indications sur les conditions de stockage : Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés

. 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

. Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir section 7.

(suite page 4)

F

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP) et 453/2010/CE

Date d'impression : 22.01.2014

Numéro de version 2

Révision: 22.01.2014

Désignation commerciale : HS Vest

(suite de la page 3)

. 8.1 Paramètres de contrôle

. Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

14808-60-7 quartz (SiO₂)

VME (France) Valeur à long terme: 0,1 mg/m³
pour la fraction alvéolaire

14464-46-1 cristobalite

VME (France) Valeur à long terme: 0,05 mg/m³
pour la fraction alvéolaire

1309-48-4 oxyde de magnésium

VME (France) Valeur à long terme: 10 mg/m³

. Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

. 8.2 Contrôles de l'exposition

. Equipement de protection individuel :

. Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaller la poussière, la fumée, le nuage

Eviter tout contact avec les yeux

Nettoyer le vêtement souillé en aspirant ; ne pas souffler ou brosser

. Protection respiratoire :

Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

A titre provisoire, filtre : ABEK-filtre

Filtre P2.

. Protection des mains : Non nécessaire.

. Matériau des gants non applicable

. Temps de pénétration du matériau des gants non applicable

. Protection des yeux : Lunettes de protection (DIN 58211, EN 166)

. Protection du corps : Vêtement de protection léger

9 Propriétés physiques et chimiques

. 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

. Indications générales.

. Aspect:

Forme : solide

Couleur : blanchâtre

Odeur : inodore

Seuil olfactif: non applicable

valeur du pH (10 g/l) à 20 °C: ca. 6 (Suspension)

. Modification d'état

Point de fusion : > 1400 °C

Point d'ébullition : non applicable

Point d'éclair : Non applicable

Inflammabilité (solide, gazeux) : non applicable

Température d'inflammation : non applicable

Température de décomposition : non déterminé

(suite page 5)

F

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP) et 453/2010/CE

Date d'impression : 22.01.2014

Numéro de version 2

Révision: 22.01.2014

Désignation commerciale : HS Vest

(suite de la page 4)

. Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
. Limites d'explosivité :	
inférieure :	non applicable
supérieure :	non applicable
. Propriétés comburantes	non applicable
. Pression de vapeur :	non applicable
. Densité :	
Densité en vrac à 20 °C:	1100 - 1200 kg/m3
Vitesse d'évaporation.	non applicable
. Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	insoluble
. Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	non déterminé
. Viscosité :	
dynamique :	non applicable
cinétique :	non applicable
. 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- . 10.1 Réactivité**
- . 10.2 Stabilité chimique**
- . Décomposition thermique / conditions à éviter :** néant
- . 10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue
- . 10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . 10.5 Matières incompatibles:** néant
- . 10.6 Produits de décomposition dangereux:**
En cas d'une température de pré-chauffage de 250-300 °C le produit sent légèrement l'ammoniak.

11 Informations toxicologiques

- . 11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- . Toxicité aiguë :**
- . Effet primaire d'irritation :**
- . de la peau :** Pas d'effet d'irritation.
- . des yeux :** légèrement irritant
- . Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.
- . Toxicité subaiguë à chronique :**
Ne pas respirer les poussières.
Nocif par inhalation. Possibilité d'effets irréversibles.
- . Indications toxicologiques complémentaires :**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :
Nocif
- . Toxicité par administration répétée** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)

F

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP) et 453/2010/CE

Date d'impression : 22.01.2014

Numéro de version 2

Révision: 22.01.2014

Désignation commerciale : HS Vest

(suite de la page 5)

12 Informations écologiques

- . **12.1 Toxicité**
- . **Toxicité aquatique** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **Autres indications :**
Des sels inorganiques ne sont pas biodégradables.
Elimination possible par flocculation ou adsorption par matériaux absorbants.
- . **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **Effets écotoxiques :**
- . **Autres indications :**
Pas de AOX
Pas de COV selon la directive 1999/13/EC.
- . **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- . **PBT:** Non applicable.
- . **vPvB:** Non applicable.
- . **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

- . **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- . **Recommandation :**
Peut être mis en décharge avec les ordures ménagères à condition de respecter les prescriptions techniques nécessaires et après concertation avec la voirie et les autorités compétentes.
- . **Catalogue européen des déchets**
16 03 03* déchets d'origine minérale contenant des substances dangereuses
- . **Emballages non nettoyés :**
- . **Recommandation :**
Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.
L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.
- . **Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

14 Informations relatives au transport

- . **14.1 No UN**
 - . **ADR, IMDG, IATA**
 - . **14.2 Nom d'expédition des Nations unies**
 - . **ADR, IMDG, IATA**
 - . **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
 - . **ADR, IMDG, IATA**
 - . **Classe**
 - . **14.4 Groupe d'emballage**
 - . **ADR, IMDG, IATA**
 - . **14.5 Dangers pour l'environnement:**
 - . **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**
- | | |
|-----------------|--|
| néant | |
| Non applicable. | |
| Non applicable. | |

(suite page 7)

F

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP) et 453/2010/CE

Date d'impression : 22.01.2014

Numéro de version 2

Révision: 22.01.2014

Désignation commerciale : HS Vest

(suite de la page 6)

- . 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.
- . Indications complémentaires de transport : Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus
- . "Règlement type" de l'ONU: -

15 Informations réglementaires

- . 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- . Prescriptions nationales :
- . Indications sur les restrictions de travail : Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes
- . Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
UVV "Protection against harmful mineral dust"(VBG 119) (German regulation)
La valeur limite relative à la concentration en poussières en milieu fermé de 3 mg/m³ doit être respectée (allemand TRGS 900, 2013).
- . Chemical inventories:
L'état de l'enregistrement des toutes ingredients:
Europe (EINECS): oui
Australie (AICS): oui
Canada (DSL): oui
Japan (ENCS): oui
China (IECSC): oui
Korea (KECI): oui
USA (TSCA): oui
Philippines (PICSS): oui
- . 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

*16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- . Phrases importantes
H373 Risque présumé d'effets graves pour les poumons à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.
R48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
- . Service établissant la fiche technique : Corporate Brand Development
- . Contact : cbdeurope@henryschein.de
- . Acronymes et abréviations:
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- . * Données modifiées par rapport à la version précédente